



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 29.01.2019

Numéro de publication: SR01-0000000450

Canton: GE

Entité de publication:

Budin & Associés, Etude d'avocats, Rue De-Candolle 17, 1205 Genève

Sur mandat de:

ILIM SA
Rue du MArché 13
1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Ilim Trading SA avec Ilim SA

Organisation transférante:

Ilim Trading SA
CHE-113.672.161
rue du Marché 13
1204 Genève

Organisation reprenante:

Ilim SA
CHE-112.391.498
Rue du Marché 13
1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 17.12.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

17.03.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Budin & Associés, Etude d'avocats
Me Urs Saal
Rue De-Candolle 17
1205 Genève